



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation de solidarité

Question écrite n° 53506

## Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le Premier ministre sur le décret n° 2009-124 du 4 février 2009 revalorisant l'allocation temporaire d'attente, l'allocation spécifique de solidarité et l'allocation équivalent retraite. De nombreux bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité ont fait valoir leurs droits au Pôle emploi. Néanmoins, ces derniers n'ont pas obtenu la majoration prévue par ce décret. En effet, ces modifications ne semblent pas encore appliquées en dépit de la parution du décret les instituant. Cette attente est intolérable pour des citoyens en difficulté dont les ressources dépendent en grande partie de ces dispositifs. Dans un contexte de crise exceptionnelle, elle lui demande que toutes les mesures nécessaires soient entreprises afin de permettre une application rapide de ce décret.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53506

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2009, page 6272

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)